



collectivités
pour la culture

MUNICIPALES 2026, LA CULTURE UN ENJEU DE POLITIQUE PUBLIQUE

L'élu.e à la manœuvre pour construire sa politique publique des arts et de la culture

Les élections municipales et communautaires sont un événement majeur dans le paysage politique français. Avec environ 36 000 communes, communautés de communes ou d'agglomération et métropoles, ce ne sont pas moins de 500 000 élu.es qui seront bientôt installés au sein des exécutifs pour mettre en oeuvre la politique choisie par les électeurs. Parmi tous ces élu.es, de nombreux seront à la manœuvre pour poursuivre ou initier les politiques publiques de la culture dans leur collectivité.

Leur action sera attendue pour faire vivre partout, des villages aux grandes agglomérations, la vie culturelle. Qu'il s'agisse des pratiques artistiques des citoyens, des droits culturels, du patrimoine, de la diversité culturelle, de la liberté de création ou de la présence artistique au sein des territoires, les questions sont nombreuses tant la vie culturelle est riche, diverse et inscrite dans la vie des habitants.

Conçu comme une ressource pour les élu.es, ce document donne un aperçu des enjeux culturels et artistiques du moment, des repères et quelques positionnements de la Fédération sur différents sujets.

Dans un contexte de tensions budgétaires et d'incertitude sur l'avenir du financement public de la culture, la FNCC a récemment publié « *La République culturelle décentralisée en question ?* », une adresse pour alerter le Gouvernement sur les conséquences des trajectoires budgétaires annoncées pour les collectivités et les politiques culturelles et pour appeler les élu.es locaux à préserver la culture malgré le contexte.

C'est à cette réalité concrète qu'anciens et nouveaux élu.es vont être confrontés dès leur élection. La FNCC, avec son expérience et ses ressources, est là pour écouter, partager, dialoguer et former les élu.es pour qu'ils soient actifs, en capacité de construire, chacune et chacun à sa manière, des politiques culturelles ambitieuses et émancipatrices.



Des défis pour la culture, une ambition pour tous les élu.es

La culture est notre bien commun, elle est une condition de la démocratie, du vivre-ensemble et du faire ensemble. Elle permet aux individus de s'émanciper, de développer leur esprit critique et de se reconnaître comme citoyen à part entière. Parce qu'elle est mémoire, création, invention, capacité de rupture et de renouvellement, elle constitue l'un des piliers essentiels de la société. Mais cette culture essentielle n'est jamais uniforme, elle est plurielle, diverse et en mouvement. Elle constitue notre espace de vie collectif.

Les communes et les intercommunalités ont, à cet égard, une responsabilité particulière. Échelon de proximité par excellence, elles sont le premier lieu où s'exerce concrètement le droit à la culture pour les personnes. Il incombe aux responsables politiques d'en mesurer tous les enjeux car la culture traverse l'ensemble des politiques publiques locales. La considérer comme un service public à part entière, c'est reconnaître sa capacité à irriguer et à transformer l'action publique dans toutes ses dimensions, sans renoncer ni à l'exigence artistique ni au sens du bien commun.

Les politiques culturelles locales reposent sur les droits culturels et la coopération. Coopération entre collectivités, avec l'État et ses services déconcentrés, au premier rang desquels les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), mais aussi avec les artistes, les professionnels, les associations et les habitantes et habitants. Cette dynamique collective est indispensable pour construire des projets culturels et artistiques ambitieux, durables et adaptés aux réalités de chaque territoire.

À l'approche des élections municipales de 2026, faire le choix de la culture, c'est faire le choix d'une démocratie vivante, d'une société ouverte et d'un projet territorial émancipateur. C'est affirmer que la culture doit être au cœur des politiques locales comme un principe structurant de l'action publique et du pacte républicain.



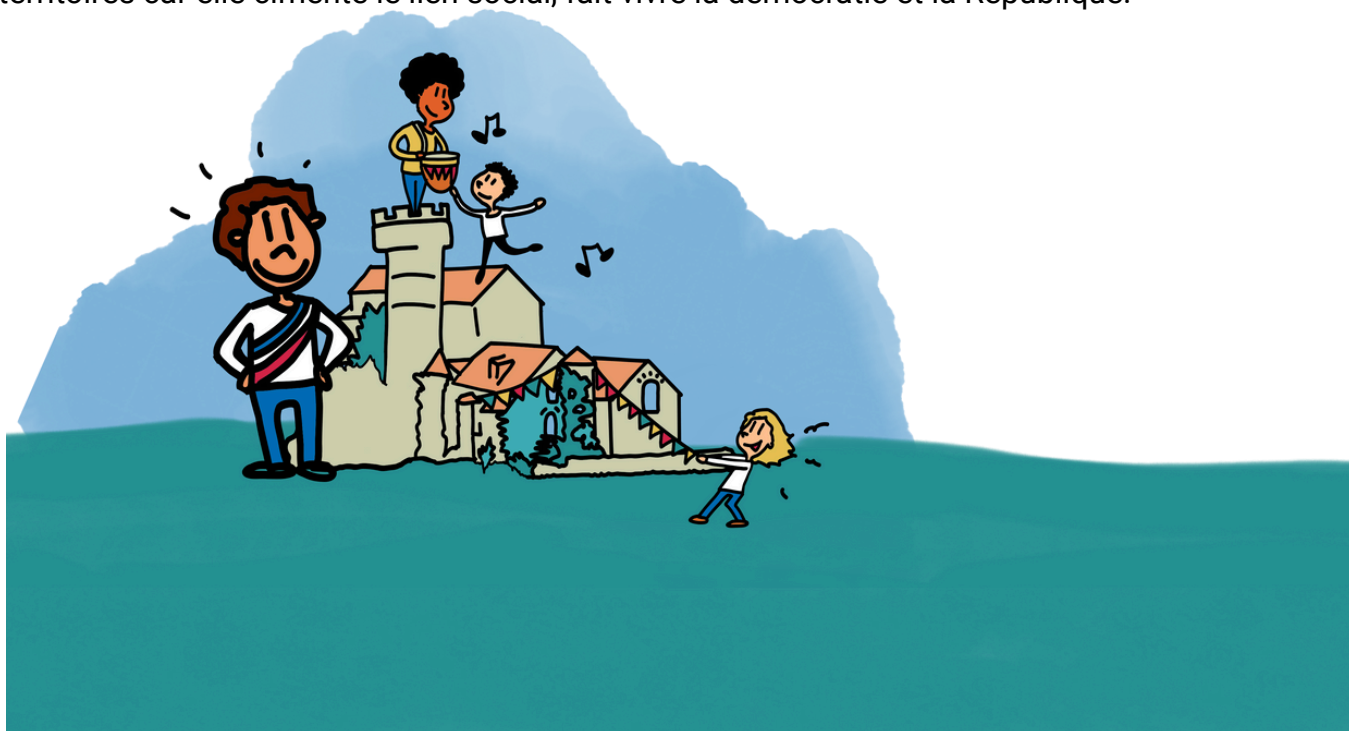
Les villes et villages, les intercommunalités, premiers acteurs des politiques culturelles

La réalité des politiques culturelles publiques est d'abord locale. Ce sont les communes, les villes, les villages et leurs intercommunalités, qui constituent le premier niveau d'élaboration, de mise en œuvre et de financement de la culture sur l'ensemble du territoire.

En assurant près de 70 % de la dépense publique culturelle, les collectivités territoriales en sont les principaux acteurs, le bloc communal portant à lui seul la part la plus importante de cet effort, comme le confirme l'étude récente de l'Association des maires de France et de présidents d'intercommunalité sur les politiques culturelles locales. Équipements, réseaux de lecture publique, enseignements artistiques, festivals, soutien à la création, pratiques en amateur, patrimoine de proximité, éducation artistique et culturelle, fêtes et cultures populaires : la vie culturelle quotidienne repose en grande partie sur l'action des communes et de leurs groupements. Cela souligne une réalité : la culture se construit d'abord dans les territoires, au plus près des habitantes et des habitants.

La loi NOTRe a consacré cette réalité en reconnaissant la responsabilité culturelle partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Elle fonde ainsi un modèle reposant sur la coopération, la co-construction et le dialogue, dans le respect de l'autonomie des projets politiques locaux. L'inscription des droits culturels dans la loi est venue réaffirmer la légitimité démocratique de l'action publique culturelle, en plaçant la participation, la diversité des expressions et la reconnaissance des personnes au cœur des politiques menées. Pour autant, la contraction des budgets des collectivités contraint fortement l'action publique locale.

Les élu.es municipaux et intercommunaux sont au cœur des politiques culturelles dont la transversalité en fait un levier structurant pour les projets de territoire. A l'aube des élections municipales 2026, la FNCC appelle les futurs élu.es locaux à préserver la culture dans les territoires car elle cimenter le lien social, fait vivre la démocratie et la République.



La FNCC, à l'initiative

Depuis plus de soixante ans, la FNCC accompagne les élu.es dans la mise en œuvre de leurs politiques culturelles et porte la voix des collectivités, dans leur diversité, engagées pour faire de la culture un pilier de l'action publique locale au service de l'émancipation, du vivre-ensemble, de la démocratisation et de la démocratie culturelle.

Une Fédération pluraliste militante qui contribue à l'évolution des politiques culturelles

- Participer aux instances de concertation nationales et régionales
- Représenter les élu.es locaux dans les espaces de dialogue avec l'Etat et les acteurs professionnels
- Connaître et valoriser les initiatives locales
- Mener des expérimentations
- Intervenir dans le débat public avec des prises de position, des communiqués...
- Favoriser la prise en compte de la dimension culturelle dans les politiques publiques



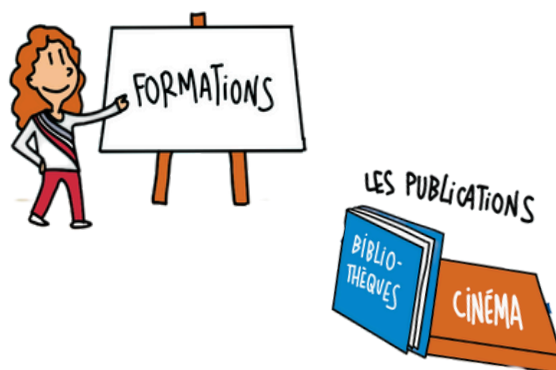
Un lieu de rencontre, d'échange et de débat

- Animer un réseau d'élu.es pluraliste et ancré dans les territoires (*collectivités de toutes tailles et de sensibilités politiques républicaines, issues de territoires urbains, ruraux et ultramarins*)
- Organiser des temps forts nationaux (*Journées d'Avignon, Congrès, Salon des maires et des collectivités locales, etc.*)
- Etre au plus près des élu.es par l'organisation de rencontres territoriales
- Favoriser le partage d'expérience



Un accompagnement concret des collectivités et des élu.es

- Organiser des formations, en tant que Centre de formation agréé
- Mettre à disposition des outils et des ressources pour les élu.es (*site internet, infolettre hebdomadaire Culture à Vif, veille, publications thématiques*)
- Produire des publications pensées par les élu.es pour les élu.es



Les élu.es au cœur de la décentralisation culturelle



Quelques repères

- [“Vers un livre blanc de la décentralisation culturelle”](#), publication de l’Observatoire des politiques culturelles, avec une contribution de la FNCC (2025)
- [“La République culturelle décentralisée en question ?”](#), communiqué de la FNCC (2025)
- [“Pour une République culturelle décentralisée : refonder le dialogue entre les collectivités et l’État”](#), Adresse du 25e Congrès de la FNCC (2024)
- [“Pour une République culturelle décentralisée”](#), manifeste de la FNCC pour les élections présidentielles (2022)
- [Loi NOTRe](#) portant nouvelle organisation territoriale de la République (2015)
- [Loi LCAP](#), Liberté de la Création, de l’Architecture et du Patrimoine (2016)
- [“Pour une République culturelle décentralisée, l’engagement solidaire des collectivités territoriales”](#), communiqué co-signé avec 10 associations d’élus généralistes (2010)
- [L’intuition de la décentralisation culturelle](#), aux origines de la FNCC (1960)

Les élu.es locaux sont confrontés à de multiples questions tant politiques que financières. Ils évoluent dans un contexte parfois difficile à identifier. État, Régions, Départements, Intercommunalités et Communes ont chacun leur rôle à jouer, avec des compétences propres ou partagées. La culture, tout comme le sport ou le tourisme, bénéficie d’une responsabilité partagée. Inscrite dans les lois LCAP et NOTRe, elle est de facto, assumée par l’État et les collectivités et représente un enjeu majeur à l’échelle du pays.

Pour la FNCC, cette compétence partagée doit s’exercer pleinement car les élu.es locaux sont au cœur de ces enjeux. À la veille des présidentielles de 2022, la Fédération a formulé cette ambition dans son manifeste “Pour une République culturelle décentralisée” : un appel à reconnaître l’innovation culturelle des territoires, à garantir le financement des politiques locales et à renforcer un dialogue structuré entre les collectivités et l’État.

C’est au quotidien que la décentralisation culturelle doit s’exercer. D’abord, dans un dialogue prospectif avec les autres collectivités qui, chacune avec leurs spécificités, concourent aux politiques publiques des arts et de la culture, une ressource précieuse pour les élu.es des communes. Mais également avec les services déconcentrés de l’État, et en particulier les Directions régionales des affaires culturelles, interlocutrices privilégiées des collectivités, qui accompagnent l’élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles locales.

Mettre en œuvre les droits culturels

Inscrits dans les lois de la République, les droits culturels s'affirment de plus en plus dans les politiques publiques. La FNCC a contribué à cette reconnaissance qui fait des citoyens des acteurs culturels reconnus. Elle a publié de nombreux documents sur le sujet et organisé des rencontres diverses à l'intention des élu.es. L'enjeu étant d'une part de mieux appréhender cette notion et d'autre part d'échanger sur les pratiques des élu.es sur le terrain pour concrétiser cette politique.

Mettre en œuvre les droits culturels, c'est affirmer la place centrale des personnes, la diversité des expressions et la liberté de création. Aujourd'hui, champs d'expérimentation pour certaines collectivités ou cadre structurant pour d'autres, les droits culturels représentent une véritable ressource pour les politiques publiques.

Quelques repères

- ["Droits culturels : huit ans après leur inscription dans la loi, quel bilan, quelles perspectives ?"](#), table-ronde au 25e Congrès de la FNCC (2024)
- ["Elu.es et droits culturels : quels enjeux et quelles pistes de mise en œuvre concrète?"](#), formation de la FNCC (2022)
- ["Les sources et les enjeux des droits culturels"](#), publication de la FNCC (2017)
- [Loi LCAP](#), Liberté de la Création, de l'Architecture et du Patrimoine (2016)
- [Loi NOTRe](#) portant nouvelle organisation territoriale de la République (2015)
- ["Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires"](#), document d'orientation politique de la FNCC (2013)

(Ré)investir l'espace public

L'espace public est un atout majeur des politiques publiques. Que ce soit des rues, des places de village, des parcs urbains... il représente un espace de liberté accueillant, favorisant la diversité des propositions artistiques et la mixité des habitants.

Avec le plan vigipirate et la pandémie accompagnée de ses contraintes sanitaires, la question de l'espace public est devenue une priorité politique. Si tous les élu.es sont confrontés aux problématiques liées à sa sécurisation, ils peuvent malgré tout y développer des actions fortes. De très nombreuses initiatives en attestent.

Depuis plusieurs années, la FNCC alerte sur l'accumulation des contraintes et s'engage pour reconnaître et renforcer la place des arts et de la culture dans l'espace public, lieu d'expression démocratique, de rencontre et de liberté créative.

Quelques repères

- [Les arts et la culture, essentiels pour partager l'espace public](#), table-ronde au 25e Congrès de la FNCC (2024)
- ["Développer la présence de l'art et de la culture dans l'espace public"](#), proposition du [manifeste](#) de la FNCC dans le cadre des élections présidentielles (2022)
- ["Art/Cité, élu.e.s, artistes et organisateurs pour revitaliser ensemble la création en espace public"](#), rencontre en ligne (2020)
- [Charte Droit de Cité](#), accueil des chapiteaux de cirque et autres structures culturelles itinérantes accueillant du public (2018)
- [Remise du rapport](#) de la Mission nationale de l'art et de la culture dans l'espace public, MNACEP (2016)

Quelques repères

- “[Evaluer l’éducation artistique et culturelle : enjeux épistémologiques et politiques de la recherche](#)”, publication du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture (2025)
- “[Les jeunes au coeur des politiques culturelles](#)”, proposition du [manifeste](#) de la FNCC dans le cadre des élections présidentielles (2022)
- “[Education artistique et culturelle : un enjeu premier pour les politiques culturelle](#)”, formation de la FNCC (2021)
- [Label 100% EAC](#), présentation du dispositif (2021)
- “[Rythmes scolaires et éducation artistique et culturelle](#)” : pour une concertation nationale”, communiqué de la FNCC (2017)
- [Charte pour l’éducation artistique et culturelle](#) (2016)

Promouvoir la diversité culturelle dans les politiques publiques

Pour la FNCC, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l’Unesco constitue la base d’engagement des élu.es. C’est la reconnaissance et la valorisation de toutes les esthétiques et pratiques artistiques et culturelles – du spectacle vivant au cinéma, des bibliothèques aux musées, des arts visuels aux arts de la rue et du cirque notamment de création – qu’elles soient savantes ou populaires, professionnelles ou en amateur, ou issues des cultures du monde.

C’est une ressource essentielle pour les territoires et les habitants. En plaçant la diversité culturelle au coeur de l’action publique, les élu.es agissent en faveur de l’égalité d’accès et de participation pour toutes et tous, contribuent au respect des droits culturels, favorisent la richesse des propositions et pratiques culturelles et artistiques.

Faire vivre l’éducation artistique et culturelle (EAC)

L’éducation artistique et culturelle est un pilier des politiques culturelles. Pour les élu.es, les enjeux sont multiples : faire de la culture un facteur d’émancipation, de cohésion sociale et de dynamisme territorial, tout en structurant les parcours culturels des personnes et en consolidant des partenariats entre Etat, collectivités, institutions éducatives, artistes et acteurs culturels.

L’EAC mobilise les ressources artistiques et culturelles présentes dans les territoires et s’inscrit, pour les enfants et les adolescents, bien au-delà du temps scolaire.

La FNCC organise des formations et participe activement aux travaux relatifs à l’EAC. Elle a contribué, au sein du Haut Conseil à l’Education artistique et culturelle, à l’élaboration de la Charte pour l’EAC - qui en définit les trois piliers : l’acquisition des connaissances, la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres et les artistes - et à la création du label “100 % EAC”.

Quelques repères

- “[Diversité de la création et des pratiques artistiques et culturelles](#)”, proposition du [manifeste](#) de la FNCC dans le cadre des élections présidentielles (2022)
- “[Proposition n°3. Interculturalité, diversité et égalité](#)”, proposition du 24e Congrès de la FNCC (2017)
- “[Les politiques culturelles face au défi de la diversité](#)”, séminaire de la FNCC (2010)
- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l’Unesco](#) (2005)
- [Charte de la FNCC](#) (1998)

Dynamiser la culture dans la ruralité

Les villages regorgent d'initiatives culturelles et artistiques. Ancrés dans une relation de proximité, les élu.es ruraux savent que les projets se construisent avec les habitants et développent des dispositifs singuliers, attentifs aux spécificités locales. Qu'il s'agisse des bibliothèques animées par des bénévoles, des manifestations proposées par des associations, des pratiques artistiques souvent portées à l'échelle intercommunale ou encore des cinémas itinérants, les élu.es font preuve d'inventivité pour répondre aux besoins culturels.

Espaces d'innovation, les communes rurales font toutefois face à des difficultés qui appellent un accompagnement et une ingénierie souvent insuffisants au regard des besoins. Ce que le récent plan "Culture et ruralité" du ministère de la Culture a souhaité prendre en compte.

Liée par une convention avec l'Association des maires ruraux de France, la FNCC est depuis de nombreuses années un lieu d'échange, de ressource, de valorisation et de formation pour les élu.es ruraux.

Quelques repères

- ["Richesse des initiatives culturelles en milieu rural"](#), plateforme de partage sur le site de la FNCC
- ["Lettre d'Echanges - Culture et ruralité"](#), publication de la FNCC (2024)
- [Plan Culture et ruralité](#) du ministère de la Culture (2024)
- [Contribution au Printemps de la ruralité](#) de l'Association des maires de France (2024)
- ["Culture et ruralité : enjeux, outils et rôle des élu.es locaux"](#), formation de la FNCC (2021)
- ["Le pas de côté rural"](#), Débat organisé par la FNCC et l'Association des maires ruraux de France lors des Journées d'Avignon (2021)
- ["Ruralités : une ambition à partager. 200 propositions pour un agenda rural"](#), rapport de la Mission ruralité (2019)
- ["Ressources héritées et espace rural : la double nature du patrimoine"](#), contribution de la FNCC (2017)

Développer l'itinérance artistique et culturelle

L'itinérance artistique et culturelle incarne une forme d'agilité essentielle des politiques culturelles. En favorisant la circulation des artistes, des projets et des publics, elle renforce le lien social et permet de développer une offre culturelle dans les territoires ruraux ou urbains, limitant ainsi la fracture centre/périphérie. Éco-responsable, elle repose sur la mutualisation des moyens et encourage une programmation pensée collectivement par les élu.es et les acteurs.

La FNCC a placé cette question au cœur de ses travaux à travers formations, rencontres publiques et valorisation d'initiatives locales, afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de projets itinérants. Elle défend une culture vivante et partagée, hors les murs, capable d'investir l'ensemble des territoires.

Quelques repères

- [Les Etats généraux des itinérances artistiques](#), site dédié
- ["Les élu.es et l'itinérance artistique et culturelle"](#), formation de la FNCC (2024)
- ["L'atout du cinéma itinérant"](#), table-ronde de la FNCC au Salon des maires (2023)
- ["Accueillir un spectacle itinérant sur son territoire"](#), guide coordonné par Artcena notamment en partenariat avec la FNCC (2020)
- [Charte Droit de cité](#) (2018)

Quelques repères

- [“Comment articuler autrement enseignements artistiques et pratiques en amateur ?”](#), atelier du 25e Congrès de la FNCC (2024)
- [“Élu.es et soutien aux pratiques en amateur : quels enjeux et quelles pistes pour une mise en œuvre concrète ?”](#), de la FNCC (2024)
- [“Chiffres clés : plus de 23 millions d’amateurs”](#), étude publiée par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture (2022)
- [“Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires”](#), document d’orientation politique de la FNCC (2013)

Défendre la liberté de création

La liberté de création constitue un principe fondamental de la démocratie, garantissant le pluralisme des expressions, la vitalité artistique des territoires et l’appropriation de toutes et tous d’une culture vivante et diverse.

Inscrite dans la loi LCAP en 2016 - « *la création est libre* » - et dans la charte de la FNCC dès 1998 - « *Il ne peut y avoir de création sans liberté* » -, la Fédération ne s’emploie pas seulement à la défendre, elle s’attache, à travers des groupes de travail, formations et tables-rondes réunissant élu.es et professionnels, à mieux outiller les responsables publics face aux situations de tension pouvant émerger autour de projets artistiques.

Accompagner les pratiques en amateur

En France, des millions de personnes pratiquent une activité culturelle ou artistique en amateur. Autrefois peu reconnue, cette dimension de la culture est devenue un enjeu premier des politiques publiques. La FNCC y a fortement contribué en oeuvrant à sa reconnaissance, sa valorisation et sa prise en compte dans les politiques nationales.

Les pratiques en amateur participent à la dynamique de la cité et contribuent à la vitalité culturelle et artistique des communes.

Ces activités peuvent se déployer directement sous la responsabilité de la Ville via des établissements culturels (écoles de musique et de danse, bibliothèques, théâtres...) ou par le concours d’associations qui jouent dans ce domaine un rôle majeur. Leur accompagnement financier et logistique doit faire l’objet de toute l’attention des élu.es. Des passerelles peuvent également se créer entre établissements publics et associations pour favoriser la qualité et la diversité des propositions.

Quelques repères

- [“Liberté de création et diffusion artistique : construire des outils pour les élu.es”](#), formation de la FNCC (2025)
- [Guide juridique et pratique sur la liberté de création](#), du ministère de la Culture (2025)
- [“Censure et auto-censure : quels outils et quelles solutions pour les élu.es”](#), table-ronde au Salon des maires (2024)
- [“La liberté de création et d’expression des artistes est-elle en danger ?”](#), atelier au 25e Congrès de la FNCC (2024)
- [Loi LCAP, Liberté de la Création](#), de l’Architecture et du Patrimoine (2016)
- [Charte de la FNCC](#) (1998)

Préserver et valoriser le patrimoine dans sa diversité

Le patrimoine constitue une dimension essentielle des politiques culturelles locales, il concerne tous les élu.es. Qu'il soit matériel ou immatériel, il représente pour les habitants ce qui est proche d'eux, ce qui contribue à construire leurs repères, leur environnement. Inscrit dans de nombreux dispositifs nationaux ou locaux, il est un atout pour développer les actions culturelles et artistiques avec les citoyens.

Les enjeux de sa protection et de sa valorisation se croisent avec ceux de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture. Du lavoir du village à la reconversion d'un site industriel ou encore d'une découverte archéologique, les élu.es se mobilisent, sans oublier le nouveau défi de la transition climatique.

La FNCC qui promeut une approche partagée entre l'Etat et les collectivités intervient régulièrement pour signifier leurs réalités, leurs attentes et leurs propositions. Elle engage des réflexions autour de l'adaptation du patrimoine à la transition énergétique, de l'avenir du patrimoine religieux, du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire...

Quelques repères

- ["Journées européennes du patrimoine 2026 : La FNCC appelle à un thème fédérateur pour les collectivités territoriales"](#), communiqué de la FNCC (2026)
- ["Adapter le patrimoine à la transition énergétique et au changement climatique : il y a urgence !"](#), tribune de la FNCC signée par de nombreux élus (2022)
- ["Les maires face au patrimoine historique architectural : protéger, rénover, valoriser"](#), rapport d'information du Sénat (2022)
- ["Avenir du patrimoine religieux"](#), rapport d'information du Sénat (2022)
- ["Préservation, valorisation et approche renouvelée du patrimoine matériel et immatériel"](#), proposition du [manifeste](#) de la FNCC pour les présidentielles (2022)
- [La Fondation du Patrimoine](#), site dédié

S'inscrire dans la transition écologique

La transition écologique constitue désormais un enjeu central pour les politiques culturelles publiques. Elle interroge en profondeur les modes de production, de diffusion et de financement de la culture, ainsi que l'adaptation du patrimoine bâti, des équipements et des pratiques artistiques aux réalités climatiques et énergétiques. Pour les élu.es, il s'agit de (re)penser les politiques culturelles pour réduire leur impact environnemental, accompagner les acteurs dans l'évolution de leurs pratiques, sensibiliser les personnes...

La FNCC s'est engagée dans ces réflexions en organisant notamment des tables-rondes et en participant à des auditions pour porter la voix des collectivités, leurs ambitions et initiatives, mais aussi leurs difficultés et contraintes.

Quelques repères

- ["Concilier la transition climatique et énergétique avec les politiques culturelles"](#), table-ronde au congrès de la FNCC (2024)
- ["Les patrimoines et l'architecture dans la transition écologique"](#), rapport du Comité de la prospective et de l'innovation du ministère de la Culture (2024)
- ["Patrimoine et transition énergétique : pour un dialogue entre élus et ABF"](#), table-ronde de la FNCC au Salon des maires (2023)
- ["Bâti ancien et transition écologique"](#), rapport du Sénat (2023)
- ["Patrimoine et transition énergétique"](#), table-ronde de la FNCC au Salon des maires (2022)

Quelques repères

- “[Observatoire 2025 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication](#)”, publication du Département des études, de la prospective et des statistiques (2025)
- “[Égalité femme/homme : quels exemples pour aller plus loin ?](#)”, atelier lors du 25e congrès de la FNCC (2024)
- “[Promouvoir l'égalité femme/homme](#)”, proposition du [manifeste](#) de la FNCC dans le cadre des élections présidentielles (2022)
- “[La reprise dans la culture à l'heure de l'égalité femme/homme](#)”, table-ronde lors des Journées d'Avignon de la FNCC (2021)
- “[L'égalité femme/homme dans le secteur des arts et de la culture](#)”, contribution de la FNCC (2017)

Agir pour l'égalité femme/homme

Le principe d'égalité est constitutionnel. Les collectivités ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs politiques publiques.

Agir pour l'égalité, c'est corriger des inégalités persistantes (dans l'accès aux responsabilités, la visibilité des artistes et professionnels de la culture, les conditions de travail, la répartition des financements publics...) et lutter contre les stéréotypes sexistes, pour élargir les imaginaires, favoriser l'émancipation de toutes et tous, promouvoir une culture plus vivante et plus juste.

C'est aussi combattre toutes formes de violences sexuelles et sexistes.

La FNCC s'est engagée depuis longtemps à être une ressource auprès des élu.es sur ce sujet, à promouvoir et à mettre en œuvre l'égalité femme/homme.

FNCC - Fédération nationale des élu.es
à la culture des collectivités

81 rue de la Tour
42000 Saint-Etienne
04.77.41.78.71

www.fncc.fr

Suivez la FNCC sur les réseaux sociaux



Rejoignez la FNCC !

Toutes les informations
sont sur notre [site](#)



Contact : contact@fncc.fr

L'ÉLU.E À LA MANOEUVRE POUR CONSTRUIRE SA POLITIQUE PUBLIQUE DES ARTS & DE LA CULTURE



DÉFENDRE
LA LIBERTÉ DE
CRÉATION

DES DÉFIS
POUR LA CULTURE
UNE AMBITION POUR TOUS
LES ÉLU.ES



PROMOUVOIR
LA DIVERSITÉ
CULTURELLE
DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES



LES ÉLU.ES
AU COEUR DE LA
DÉCENTRALISATION



PRÉSERVER
ET VALORISER
LE PATRIMOINE DANS
SA DIVERSITÉ



VILLES & VILLAGES,
INTERCOMMUNALITÉS,
ACTEURS
DES POLITIQUES CULTURELLES



(RÉ) INVESTIR
L'ESPACE
PUBLIC



METTRE EN OEUVRE
LES DROITS CULTURELS



ACCOMPAGNER
LES PRATIQUES
AMATEURS



DÉVELOPPER L'ITINÉRANCE
ARTISTIQUE ET CULTURELLE



S'INSCRIRE
DANS LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



AGIR POUR
L'ÉGALITÉ
FEMME/HOMME



DYNAMISER LA CULTURE
DANS LA RURALITÉ



FAIRE VIVRE
L'ÉDUCATION
ARTISTIQUE
ET CULTURELLE